



Ordre des
Urbanistes du
Québec



Penser le territoire Façonner l'avenir

Rapport annuel

2024-2025

Lettres officielles

Québec, octobre 2025

MADAME NATHALIE ROY

Présidente de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement

1045, rue des Parlementaires

Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean Boulet

Ministre du Travail, Gouvernement du Québec

Montréal, octobre 2025

MONSIEUR JEAN BOULET

Ministre du Travail

Cabinet du ministre du Travail

200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage

Québec (Québec) G1R 5S1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre du Travail et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente, **Nathalie Prud'homme**,
urbaniste émérite

Montréal, octobre 2025

MADAME MÉLANIE HILLINGER

**Présidente de l'Office des professions
du Québec**

Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 10^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente, **Nathalie Prud'homme**,
urbaniste émérite

Sommaire

➤ 4 Mission, vision et valeurs

Gouvernance

- 5 Mot de la présidence
- 8 Mot de la direction générale
- 11 Conseil d'administration 2024-2025
- 14 Suivi des orientations stratégiques
- 16 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- 16 Comité d'audit
- 17 Activités au sein du Conseil interprofessionnel du Québec
- 18 Assemblée générale annuelle
- 18 Permanence de l'Ordre
- 19 Affaires publiques et communications

Tableau des membres et renseignements généraux

- 22 Faits saillants
- 23 Tableau des membres et renseignements généraux

➤ 27 Rapport d'activités du bureau du syndic

Rapport d'activités des comités

comités statutaires

(ou découlant de règlements)

- 31 Comité consultatif en déontologie
- 32 Comité de révision des décisions du syndic
- 33 Conseil de discipline
- 34 Conseil d'arbitrage des comptes d'honoraires
- 35 Comité de la formation des urbanistes
- 36 Comité des admissions
- 38 Comité de révision des équivalences
- 39 Comité d'inspection professionnelle

comités facultatifs

- 41 Comité congrès
- 42 Comité de la formation continue
- 44 Comité du dossier de la revue *Urbanité*
- 45 Comité Reconnaissance

➤ 46 Honneurs remis

➤ 48 Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers

Mission

Assurer la protection du public et la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste.

Vision

Référence incontournable, l'Ordre des urbanistes du Québec rallie les professionnels de l'urbanisme autour de l'excellence de la pratique au service de la qualité des milieux de vie, des grands enjeux du territoire et de la transition socio-écologique.

Valeurs

- Intégrité
- Excellence
- Audace
- Ouverture
- Transparence

Mot de la présidence

Mon agenda a été bien rempli durant mon premier exercice à la tête de l'Ordre. Voici un aperçu des principaux dossiers.

Planification stratégique

L'exercice 2024-2025 était le dernier de la planification stratégique 2021-2024, prolongée afin de permettre au conseil d'administration (CA) renouvelé de préparer la suivante, soit celle de 2025-2028. Nous nous sommes attelés avec énergie à développer cette nouvelle planification, une démarche en plusieurs étapes menée avec la firme de consultation Arsenal.

C'était également l'occasion d'ajuster les valeurs et la vision portée par l'organisation. Comme vous le constaterez (voir page 4 [»](#)), les mots « transition socio-écologique » ont remplacé « développement durable ».

Le passage d'un plan stratégique à l'autre a coïncidé avec le renouvellement du contrat de la directrice générale pour cinq ans. Il était important pour les administrateurs d'assurer une continuité dans le travail amorcé ces dernières années par Hélène Lefranc, car il a porté fruit. Un moment opportun pour se doter, aidés aussi par un consultant, d'une méthode d'évaluation de la performance de la direction.

Affaires publiques

L'actualité a été riche. L'Ordre est resté attentif à l'implantation de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. Proactif, il a déposé en septembre auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) un document de réflexion en vue de la réforme des consultations publiques et des référendums en urbanisme. Quelques mois plus tard, l'Ordre était invité à participer au comité consultatif sur ce thème.

L'avancée que représente la publication des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire a été soulignée. À la fin de l'exercice, une série de cinq webinaires, soutenue par une subvention du MAMH, était d'ailleurs en cours afin d'outiller les professionnels (voir page 42 [»](#)).

Être partenaire n'exclut pas la vigilance. Des préoccupations ont à nouveau été exprimées concernant l'exemplarité de l'État, en particulier le choix de la localisation du Centre hospitalier universitaire de Gatineau ou les fermetures des succursales de la Société des alcools du Québec dans les centres-villes et les noyaux villageois.



Lors de l'étude du projet de loi n° 79 en commission parlementaire, l'Ordre a réitéré ses inquiétudes à propos du « superpouvoir », qui permet aux municipalités de s'affranchir des règlements d'urbanisme. La nécessité de densifier et de lutter contre la crise du logement doit plutôt passer, selon nous, par l'actualisation des planifications. Au demeurant, l'Ordre a participé aux consultations sur les plans métropolitains d'aménagement et de développement de Montréal et Québec, en plus de se prononcer sur le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal et de participer à des ateliers préparant celui de Québec.

Parmi les autres prises de position, citons la création de Mobilité Infra Québec et la pérennité du territoire agricole. Nous publions également des lettres ouvertes, comme **Donner une voix aux citoyens pour réussir la transition**. Souvent, nous sommes cosignataires avec d'autres acteurs pour maximiser l'impact.

Partenariats et événements

Je me rends disponible pour entretenir les liens avec notre écosystème. Avec la directrice générale, nous étions présentes aux Assises de l'Union des municipalités du Québec et avons rencontré la Fédération québécoise des municipalités. Et je participe activement à la Table des partenaires en patrimoine du ministère de la Culture et des Communications.

Le congrès de l'Ordre en octobre à Québec a aussi été l'occasion de croiser partenaires et urbanistes. L'événement était impressionnant, pour la première fois en hybride, avec un record d'environ 500 inscriptions. Deux activités impliquaient la Nation wendat, en phase avec les engagements pris dans la **Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones**.

La barre est haute pour le congrès 2025 à Drummondville ! D'autant que, depuis septembre 2024, nous préparons le congrès 2026 qui se tiendra à Montréal. Il s'annonce unique puisqu'il s'agira d'un congrès national, en partenariat avec l'Institut canadien des urbanistes (ICU).

Bien que le système québécois soit à part du reste du Canada, nous collaborons avec l'ICU lorsque c'est pertinent. Ainsi, en fin d'exercice, nous étions proches d'une entente de reconnaissance réciproque des diplômes universitaires, un projet entamé avant que surgisse la nécessité d'accélérer la mobilité interprovinciale.

Système professionnel

Bien sûr, l'Ordre participe activement aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (voir page 17 [↗](#)), qui ont notamment porté sur la modernisation du système professionnel.

Si le projet de loi n° 67, adopté en novembre, touche surtout le domaine de la Santé, quelques dispositions concernent tous les professionnels : les urbanistes seront heureux d'apprendre que le Code des professions autorise désormais *de facto* « l'exercice en organisation » quelle que soit la nature de l'organisation.

Protection du public

Nous continuons le travail de fond en vue d'obtenir des activités réservées aux urbanistes. Un **article** dans la revue *Urbanité* a fait le point sur l'historique du dossier, les demandes de l'Ordre et ses actions. Le CA a reçu Jean-François Thuot, expert auprès des ordres, pour une formation sur le concept de « champ de pratique ». Le chantier devrait avancer en 2025-2026.

Bien que le législateur ne lui ait pas confié tous les leviers, cela n'empêche pas l'Ordre de remplir sa mission de protection du public. Dans cet esprit, il doit s'assurer que les urbanistes rencontrent les exigences. Le non-respect des obligations de formation continue a malheureusement conduit à quelques radiations à la fin du 2^e cycle, malgré plusieurs rappels. Et nous suivons avec attention la mise en œuvre de la réforme de l'inspection professionnelle (voir Mot de la direction).

Du côté de la déontologie, le Conseil de discipline a entendu trois causes. Autant d'activités est plutôt rare, mais cela montre que nos mécanismes fonctionnent.

Au service des admissions, les demandes d'équivalences ont doublé en deux ans. Des outils sont développés pour assurer équité et prévisibilité, toutefois ces demandes sont toujours analysées à l'aune d'un règlement datant d'une trentaine d'années. Une nouvelle mouture a été transmise à l'Office des professions pour adoption.

Par ailleurs, l'Ordre a commencé l'évaluation du programme en urbanisme de l'Université de Concordia, en vue de son ajout éventuel au règlement sur les diplômes donnant droit au permis. La reconnaissance de ce programme éviterait aux diplômés d'avoir à déposer une demande d'équivalence.

Gouvernance

Durant l'exercice, l'Ordre des urbanistes a franchi le cap des 1 500 membres. La croissance du membrariat – 19,25% en quatre ans – est remarquable. La relève est au rendez-vous. À ce sujet, je suis fière d'annoncer que nous avons mandaté le comité reconnaissance pour mettre en place un Prix de la relève, qui sera décerné dès la remise des permis de 2026.

L'Ordre a franchi le cap des **1 500 membres**. La croissance du membrariat (**19,25%** en quatre ans) est remarquable.

Le CA, très engagé, s'est réuni à 13 reprises, sans compter les moments de formation, dont une avec l'Institut Ashukan pour mieux comprendre les réalités autochtones, ainsi que diverses rencontres en groupe de travail.

Tel que décidé par l'assemblée générale (AG) en 2023, ses membres ont reçu pour la première fois une rémunération. Elle reste symbolique et il n'a pas été proposé de l'augmenter lors de l'AG de 2024.

Conclusion

Je veux remercier sincèrement les administrateurs et les administratrices, spécialement Salima Hachachena et Marie-France Langlois, qui ont terminé leur mandat. L'ambiance est constructive et agréable. Merci aussi aux précieux bénévoles qui font fonctionner, souvent dans l'ombre, les comités.

Je salue aussi l'équipe de la permanence. Comme le soulignait récemment un administrateur, « sa taille l'oblige à faire de petits miracles à répétition ». Je souscris entièrement.

Bien qu'il évolue dans un environnement incertain et que les défis ne manquent pas, l'Ordre des urbanistes est solide, comme le prouve l'équilibre financier retrouvé (voir page 48 [↗](#)). La **planification stratégique 2025-2028** qui s'amorce permettra de garder le cap.

Nathalie Prud'homme,
urbaniste émérite

Mot de la directrice générale

Après plusieurs années de stabilité, la permanence de l'Ordre a connu plusieurs départs en 2024-2025. Dans une petite organisation, c'est toujours un défi. Malgré cela, l'équipe a poursuivi le travail quotidien avec détermination, en gardant en tête les objectifs.



Richesse humaine

Lorsque je regarde rétrospectivement ce qui m'a le plus occupée durant l'exercice, la gestion des RH apparaît comme la toile de fond. Nous avons eu à composer avec deux départs en retraite, la fin de remplacement d'un congé parental, et quatre démissions « pour relever de nouveaux défis », comme on dit. Il s'agit de la fin d'un cycle, assez logique dans un organisme aux ressources limitées avec peu de possibilités d'évolution à l'interne.

Les entrevues de départs sont cependant rassurantes : l'Ordre offre une belle atmosphère de travail et la possibilité de se former, dans une équipe agile et à taille humaine, où l'autonomie et l'entraide sont valorisées. De plus, la mission est mobilisatrice. Plusieurs anciens collègues restent d'ailleurs proches de l'organisation et prêts à s'impliquer en tant que bénévoles.

Ces démissions poussent néanmoins à poursuivre les efforts de bonification des conditions de travail menés depuis quelques années avec l'aide du conseil d'administration. Une subvention a été demandée, et reçue, pour embaucher des consultants (voir Mot de la présidente) afin d'actualiser la structure salariale et de se comparer au marché. Il est utile de connaître la direction à suivre.

Finances et partenariats

Dans tous les cas, nous restons prudents dans notre gestion opérationnelle et financière. Des gestes ont été posés pour optimiser le budget comme le ménage de nos licences informatiques, la révision de nos placements, ou encore **l'arrêt de la délivrance systématique des sceaux d'urbanistes, un non-sens monétaire et environnemental si les urbanistes ne s'en servent plus**. Nous pouvons compter aussi sur des partenaires fidèles et solides, tel Desjardins, avec qui l'entente de commandite a été renouvelée pour cinq ans.

Un geste après l'autre, nous cherchons à **améliorer et alléger les processus**: simplification administrative, modernisation de l'examen d'admission, bonification du site internet, etc.

Ces efforts permettent d'en faire plus par ailleurs, y compris pour appuyer certaines initiatives du milieu. À titre d'exemples, citons le colloque d'Action patrimoine ou encore les événements des associations étudiantes.

Le dialogue avec les universités s'approfondit sur plusieurs plans : visites pour présenter l'Ordre aux finissants, participation aux autoévaluations de programme et aux réflexions stratégiques, échanges au sein du comité de la formation (voir page 35 [▶](#)). Notre propre planification stratégique a été l'occasion de rencontrer plusieurs organismes et institutions de notre écosystème. Cela a permis de resserrer des liens tout en obtenant des points de vue différents et enrichissants sur l'Ordre. Bien sûr, **nous sommes très impliqués dans le G15+** et la table sectorielle Génie aménagement science du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Un an après notre déménagement, nous connaissons mieux nos voisins au sein de la Maison de l'architecture de l'urbanisme et du design où nous avons été rejoints par Architecture sans frontières. **Outre les mutualisations tangibles de locaux et de services** et les économies générées, ce rapprochement devrait inciter aux collaborations futures.

Modernisation et simplification

Un geste après l'autre, nous cherchons à améliorer et alléger les processus. Ainsi, l'Ordre est plus attentif au respect de l'obligation d'assurance responsabilité professionnelle, mais a simplifié sa mise à

jour administrative dans l'Espace membre. L'examen d'admission a été modernisé avec des questions davantage en phase avec la pratique actuelle et pour mieux tirer profit de la plateforme numérique. La nouvelle mouture a été testée afin de garantir qu'elle équivalait en difficulté et en temps à l'épreuve préexistante.

Du côté des communications, le site Internet a été bonifié en attendant sa refonte complète : informations plus claires, archives consultables de l'infolettre *Plani-Sphère*, listes de ressources comprenant des articles juridiques, etc. Une page permanente y est dédiée aux élections, avec le souci d'améliorer la présentation de l'information, la transparence et l'équité, en amont du vote électronique à venir en 2026.

Toujours dans le but d'élargir les sujets et les opportunités de participer, des appels de conférences sont désormais lancés pour le congrès, ainsi que des appels de textes pour les dossiers de la revue *Urbanité*. Cela a contribué à de beaux dossiers, comme celui sur l'imaginaire des territoires, ainsi qu'à la multiplication et à la diversification des formations (voir page 42 [▶](#)). Malgré tout, la fin de cycle de formation continue obligatoire a représenté beaucoup de travail d'accompagnement des urbanistes.

En plus des formations en direct, le catalogue accessible en ligne comprenait 43 conférences au 31 mars 2025. Les derniers mois ont aussi permis de préparer une formation visant à renforcer la posture éthique des professionnels aguerris. La première édition doit avoir lieu à la fin 2025.

Inspection professionnelle

Alors que le projet pilote s'est terminé en mars 2024, l'année 2024-2025 devait être celle du déploiement de la réforme de l'inspection dont nous sommes fiers. Malheureusement, les mouvements de personnel ont compliqué l'implantation à grande échelle du « programme de surveillance générale ». Du retard a été pris et seules 39 inspections sur les 100 prévues ont pu avoir lieu.

La qualité du nouveau processus et sa pertinence en matière d'accompagnement du développement professionnel des urbanistes ne sont pas remises en cause, bien au contraire car les retours sont positifs, mais l'augmentation du nombre d'inspections a dû être reportée de quelques mois. Le rythme était toutefois repris en fin d'exercice, même si des délais demeuraient dans le suivi des inspections passées. Le poste de « conseiller ou de conseillère à la qualité de la pratique » restait d'ailleurs à combler.

L'Ordre n'est pas parfait, mais il continue de se structurer, ainsi qu'en témoigne l'adoption de la Politique éditoriale de la revue et celle des médias sociaux, et plusieurs projets sont dans les cartons. La profession va bien. Comme la présidente le constate, celle-ci attire. J'observe de mon côté que plus de candidats et candidates au titre qui avaient « décroché » reprennent leur stage, alors que les réinscriptions d'anciens urbanistes sont également régulières.

Conclusion

En mars 2024, après un temps d'arrêt pour regarder le chemin parcouru depuis 2019 et les attentes respectives, mon contrat à la direction de l'Ordre a été renouvelé par le conseil d'administration. Merci aux administrateurs et administratrices, particulièrement à Nathalie Prud'homme.

Je suis reconnaissante de la confiance réitérée et de pouvoir ainsi apporter ma contribution alors que l'urbanisme est un levier pour **agir face aux multiples crises qui touchent la société québécoise: climat, biodiversité, logement...** Elles ne font que renforcer mon intérêt pour la notion de protection du public et son actualisation, discutée avec nos homologues au sein d'un groupe de travail et dans un colloque du CIQ.

Je voudrais saluer sincèrement les collègues qui nous ont quitté - merci pour ce bout de chemin partagé - et ceux qui sont arrivés cette année - merci de nous rejoindre dans cette aventure. Et bien sûr, un mot pour ceux et celles qui, solides, ont effectué leur travail tout en palliant les absences, et en continuant de faire avancer les projets: votre apport est inestimable !

Hélène Lefranc



Le texte en vert signale les actions en matière de transition socio-écologique.

Plusieurs autres, présentées dans les rapports annuels antérieurs, se poursuivent: offre de nourriture végétarienne et réflexion sur la consommation d'alcool responsable lors des événements, option de mobilité durable et ajustements des horaires du congrès en fonction du transport collectif, incitatif au transport actif et collectif pour le personnel, fournisseurs locaux et de l'économie sociale, tarifs réduits pour les organismes à but non lucratif, réunions virtuelles, politiques de développement durable et de rédaction inclusive, mise en œuvre de la *Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones*, etc.

S'y ajoutent des gestes au quotidien et des réflexions pour chaque dossier, surtout que la récente planification stratégique prévoit d'engager l'Ordre dans la voie de la décarbonation de ses activités.

Conseil d'administration 2024-2025

Nom	Région	Mode d'élection	Début et fin de mandat	Nombre de mandats	Assiduité aux assemblées
ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEUR ÉLU-E-S					
Nathalie Prud'homme Présidente	Est	Élue	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2027	3 ^e mandat	11/11
Salima Hachachena Vice-présidente	Centre	Nommée par le CA à la suite d'un appel de candidatures	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2025	1 ^{er} mandat	9/11
Milèna Cahen-Fourof Administratrice	Montréal	Élue	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2026	1 ^{er} mandat	11/11
Michelle Delisle-Boutin Administratrice	Montréal	Élue	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2025	1 ^{er} mandat	11/11
Julie Desrosiers Administratrice	Ouest	Élue	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2026	2 ^e mandat	11/11
Joey Savaria Administrateur	Centre	Nommé par le CA à la suite d'un appel de candidatures	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2026	1 ^{er} mandat	11/11
ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICE NOMMÉ-E-S PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC					
Patrick Lacroix		Administrateur	1 ^{er} avril 2024 au 18 août 2024	1 ^{er} mandat	1/3
Ghalem Anani		Administrateur	20 septembre 2024 au 31 mars 2025	1 ^{er} mandat	5/6
Marie-France Langlois		Administratrice	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2025	3 ^e mandat	10/11

Rémunération: La présidente et la vice-présidente ont reçu respectivement des montants forfaitaires de 10 000 \$ et de 5 000 \$. Les autres administrateurs et administratrices élu-e-s ont reçu un montant équivalent à ce que touchent les personnes nommées par l'Office, soit 100 \$ ou 200 \$ par réunion, selon que celle-ci dure moins de 3h30 ou plus de 3h30.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre d'administrateur-trice-s	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Rôle d'un conseil d'administration	8	1
Gouvernance et éthique	8	1
Égalité entre les femmes et les hommes	8	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	8	1

Séances du conseil d'administration 2024-2025

Le CA a tenu neuf séances ordinaires et deux séances extraordinaires durant l'exercice 2024-2025. Une rencontre de travail a été tenue le 2 août 2024 pour le diagnostic stratégique, ainsi qu'un lac-à-l'épaule le 6 septembre 2024.

séances ordinaires	séances extraordinaires
12 avril 2024, 10 mai 2024, 21 juin 2024, 4 septembre 2024, 13 septembre 2024, 17 octobre 2024, 6 décembre 2024, 17 janvier 2025, 28 février 2025	29 novembre 2024 et 25 mars 2025

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

Décisions importantes

Gouvernance

- Élection de Nathalie Prud'homme à la présidence et de Salima Hachachena à la vice-présidence
- Création d'un comité *ad hoc* du CA pour analyser en appel une décision de refus d'admissibilité d'un emploi de stage en urbanisme, puis décision à la suite de la recommandation
- Adoption d'une politique des médias sociaux
- Adoption de la planification stratégique 2025-2028 et de ses indicateurs de suivi

Finances et aspects organisationnels

- Augmentation de 3 % de la cotisation annuelle 2025-2026
- Reconduction de la proposition de rémunérer les urbanistes comme les administrateurs et administratrices nommé-e-s et de verser un forfait de 10 000 \$ à la présidence et de 5 000 \$ à la vice-présidence
- Renouvellement du contrat de la directrice générale pour cinq ans
- Délivrance du sceau uniquement sur demande
- Adoption d'un budget prudent afin de mener à terme certains projets : référentiel de compétences, refonte du site web, etc.

Contrôle de la pratique et Tableau des membres

- Radiation des urbanistes ne s'étant pas conformés aux exigences de formation continue obligatoire
- Ajustement de la Politique sur le membrariat pour inclure la nécessité d'effectuer les heures de formation en défaut avant de pouvoir se réinscrire après une démission
- Obligation de fournir une adresse électronique au nom de l'urbaniste
- Adoption du Programme de surveillance générale 2024-2025

Mandats confiés

- Mandat au comité Reconnaissance pour le développement d'un Prix de la relève
- Mandat au sous-comité des équivalences d'évaluer la concordance du programme de baccalauréat en études urbaines de Concordia avec l'article 6 du Règlement sur les normes d'équivalence

Nominations

- Nomination de Mikael St-Pierre à titre de syndic principal (relève de Michael Hiller qui a pris sa retraite)
- Nominations dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique des comités
- Soumission de la candidature de Sylvain Gariépy au Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec
- Octroi du titre de membre émérite à Anne-Marie Parent, M^e Jean-Pierre St-Amour et Pierre St-Cyr
- Octroi du prix Blanche-Lemco-van Ginkel à M^e Marc-André LeChasseur et du prix Jean-Paul-L'Allier à Sylvain Gaudreault



Suivi des orientations stratégiques

Tableau des indicateurs de la planification stratégique
2024-2025 au 31 mars 2025

	Cible pour l'exercice	Réalisé
AXE 1 - Mission et offre de services		
Nombre d'heures de formation délivrées	9 800 heures	9 542 heures
Taux de satisfaction des urbanistes à l'endroit de la formation et des événements	90 %	85 %
Pourcentage de formations accessibles en ligne	80 %	94 %
Pourcentage de formations accessibles en différé	80 %	84 %*
Nombre d'interventions inscrites au plan d'action annuel en vue :		15 actions réalisées
- De vulgariser les meilleures pratiques en urbanisme au grand public		6
- D'expliquer le système professionnel au grand public	10 actions réalisées	3
- De faire adopter une PNAAT/SNUAT		2
- De faire avancer la réflexion et le dossier des actes réservés		4
Processus d'inspection optimisé	Oui	Processus optimisé 39 inspections réalisées sur 100 prévues
Taux de satisfaction des urbanistes à l'endroit du nouveau processus d'inspection	80 %	Information non disponible

* Le catalogue comptait 43 formations asynchrones (enregistrées et disponibles en tout temps) au 31 mars 2025.

	Cible pour l'exercice	Réalisé
Axe 2 - Mise en valeur de la profession et reconnaissance de l'Ordre		
Augmentation du nombre d'urbanistes	+ 3 % 1541	+2.2% 1530
Nombre de programmes universitaires à jour dans leur évaluation	s.o.	
Pourcentage de satisfaction des urbanistes à l'égard de l'Ordre	80 %	91 %
- Dont le pourcentage de satisfaction des membres hors de Montréal et de Québec		92 %
AXE 3 - Communication, mobilisation et partage d'expertise des membres		
Taux d'ouverture de l'infolettre	60 %	69 %
Part de nouveaux bénévoles dans l'ensemble des candidatures		
...lors des appels pour les comités	30 %	95 %
...aux élections		75 %
AXE 4 - Gouvernance		
Pourcentage de réalisation du plan d'action annuel	80 %	77 % réalisé ou en voie de finalisation
Pourcentage de personnes ayant complété le programme de formation exigé par l'Office des professions du Québec	90 %	41 %
Pourcentage de règlements à jour ou transmis à l'Office et de politiques en place conformément aux lignes directrices	100 %	70 %
AXE 5 - Efficacité organisationnelle		
Taux de rétention du personnel	85 %	50 %
Nouveaux revenus générés	+ 4 % 1 469 335 \$	+11,32 % 1 572 822 \$
Part des cotisations dans les revenus de l'Ordre (diminution recherchée)	Moins de 55 %	60 %

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur, une administratrice ou un-e membre de comité. Il agit en vertu du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comité de l'Ordre.

Composition du comité

Présidence

- Gilles Gagnon, urbaniste (mandat de cinq ans)

Membres nommé-e-s à partir de la liste de l'Office des professions du Québec

- Sophy Couture (mandat de cinq ans)
- Robert Proulx (mandat de cinq ans)

Rencontres

Le comité n'a pas tenu de rencontre ni reçu ou traité de demande d'enquête ou d'avis.

Activités

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comité de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de cet exercice.

Comité d'audit

Mandat

Le comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, de la gestion des finances, du contrôle et de la gestion des risques, des activités d'audit externes et de l'utilisation optimale des ressources.

Composition du comité

Présidence

- Marie-France Langlois, CPA, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Membres

- Salima Hachachena, vice-présidente
- Julie Desrosiers, administratrice

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres

Le comité d'audit a tenu cinq rencontres au cours de l'exercice 2024-2025.

Activités

- Rencontre des auditeurs pour la présentation des états financiers 2023-2024 et recommandation pour leur adoption au CA
- Recommandation sur le choix de l'auditeur pour l'exercice 2024-2025, sur la rémunération des membres du CA et sur le montant de la cotisation 2025-2026
- Suivi trimestriel du budget de l'exercice en cours et des comptes à recevoir
- Recommandation quant au budget de l'exercice 2025-2026
- Révision de la méthode d'évaluation de la performance de la direction générale

Activités au sein du Conseil interprofessionnel du Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupe 46 ordres professionnels encadrant 55 professions réglementées réparties en trois secteurs : santé et relations humaines, droit, administration et affaires, ainsi que génie, aménagement et sciences.

Représentante

- Nathalie Prud'homme, présidente

Déléguée

- Salima Hachachena, vice-présidente

Substitut

- Milèna Cahen-Fourot

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres

L'Ordre a participé à cinq assemblées des membres et à l'assemblée générale annuelle du CIQ. S'y est ajoutée une rencontre avec la présidente de l'Office des professions du Québec, Dominique Derome, et les autres membres du CIQ dans le cadre du chantier de modernisation du système professionnel. De surcroît, l'Ordre était présent à sept rencontres de groupes de travail, en plus des divers forums (DG, syndicats, admission, conseillers juridiques, etc.) et colloques. La présidente du CIQ, Danielle Boué, et Nathalie Prud'homme se sont également rencontrées pour échanger sur l'actualité de leurs organisations respectives.

Sujets abordés

- Modernisation du système professionnel :
 - Confiance du public envers les ordres (résultats de sondages) et actualisation de la notion de protection du public
 - Composition des conseils d'administration des ordres
 - Reddition de comptes des ordres
 - Mutualisation des services entre ordres
 - Allègement réglementaire
 - Projet de loi « gains rapides » priorisé par la ministre Sonia LeBel
 - Projet de loi n° 67 (élargissement des pratiques dans les professions de la santé, exercice en organisation, assurance responsabilité professionnelle, type de permis, projet pilote, etc.)
 - Projet de loi n° 5 sur les renseignements de santé et des services sociaux et réforme de la santé
- Révision de la gouvernance du CIQ et de la formule de contribution des ordres
- Enjeux autour des technologies de l'information : cybersécurité, mutualisation, services bancaires, etc.
- Fournisseurs et audit pour le vote électronique
- Utilisation de l'intelligence artificielle par les professionnels
- Mobilité interprovinciale
- Défis liés à la radicalisation

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec s'est tenue le 18 octobre 2024, à 10 h 30, en format hybride devant 188 participants, dont 126 votants et 62 non-votants. Le projet de rapport annuel a été présenté aux membres 30 jours avant cette date.

Sujets abordés

- Rapport de la présidence;
- États financiers vérifiés au 31 mars 2024;
- Rapport de la directrice générale;
- Suivi de la planification stratégique;
- Nomination des auditeurs pour 2024-2025;
- Montant de la cotisation 2025-2026;
- Rémunération des membres du conseil d'administration;
- Questions et commentaires.

Permanence de l'Ordre

- Hélène Lefranc, Directrice générale
- Lucie Auger, Coordonnatrice à l'administration et au développement durable
- Sophie Blanchet-Vaugeois, Conseillère à la formation continue et Secrétaire de l'Ordre par intérim
- Shony Da Costa, Coordonnatrice aux événements
- André Demers, Coordonnateur à l'admission et chargé de projet système de gestion des membres
- Emmanuel Farmer, Inspecteur
- Clotilde Marzio, Conseillère aux communications
- Mikaël St-Pierre, Syndic
- Pierre Pauzé, Syndic adjoint

35 heures / Équivalent temps complet (ETC) = 8,01

Départs pendant l'année 2024-2025

David Alfaro Clark, Conseiller aux affaires publiques et gouvernementales; Benoît Fortier (départ à la retraite) et Martin Sirois, Conseillers à la qualité de la pratique; Jaëlle Héroux, Conseillère aux communications; Michael Hiller, Syndic (départ à la retraite); Frédéric Dufault, Inspecteur; Caroline Gosselin, Coordonnatrice aux événements (remplacement de congé parental).

En congé au 31 mars 2025

Nathalie Corso, Secrétaire de l'Ordre

Rémunération de la direction générale

La rémunération de la directrice générale s'élevait à 126 851 \$ pour l'exercice financier 2024-2025.

Affaires publiques et communications

Durant l'exercice 2024-2025, l'Ordre a été présent dans les grands débats publics à travers des allocutions de ses porte-paroles, des lettres ouvertes, des entrevues dans les médias, des communiqués de presse, ainsi que sa participation à des coalitions et des partenariats.

Mise en œuvre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT)

L'Ordre continue de s'impliquer dans les travaux découlant de l'adoption par le gouvernement de la PNAAT en 2022. Il a notamment salué dans un communiqué la publication attendue de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) en mai, tout en s'inquiétant dans une lettre ouverte du *Devoir* du « chaînon manquant » que représente l'absence de concrétisation des projets de transport collectif. La présidente est aussi intervenue dans les médias lors du débat sur le resserrement des contraintes pour les constructions à proximité des chemins de fer. Les OGAT sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre. Entre février et avril 2025, une série de cinq midi-conférences a été déployée pour outiller les professionnels, soutenue par un financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

L'autre grand chantier espéré depuis longtemps, pour lequel l'Ordre a joué un rôle majeur, est celui de la participation publique et des référendums. Il s'est concerté avec plusieurs partenaires, dans l'objectif de faire pression en faveur d'une réflexion large impliquant des groupes et des experts au-delà du milieu municipal pour faire ressortir des recommandations et des préoccupations communes. Après une lettre collective à la ministre Andrée Laforest, l'Ordre a transmis au MAMH et à ses partenaires un document de réflexion sur la participation publique en urbanisme. Une nouvelle lettre ouverte de la présidente est venue appuyer le propos.

En mars, la ministre a d'ailleurs lancé le Chantier de travail en matière de consultation et d'approbation référendaire, qui pourrait déboucher sur un projet de loi, et auquel l'Ordre participe. Parallèlement, la permanence a préparé avec Vivre en Ville et le réseau universitaire Villes Régions Monde (VRM) les 10^{es} Rencontres VRM sur le thème *Pour un nouvel agenda en participation publique : comment adapter les outils au contexte de transition socio-écologique ?*, tenues en avril 2025.

Renouvellement de la planification

L'Ordre a également poursuivi sa participation aux consultations dans le cadre de la mise à jour de plusieurs documents de planification. En plus de commentaires collectifs avec des partenaires, il a déposé un mémoire sur le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) révisé de la Communauté métropolitaine de Montréal. Sa présentation a reçu un accueil positif des élus et de la direction.

Un dépôt de mémoire et une présentation a aussi eu lieu concernant le projet de PMAD révisé porté par la Communauté métropolitaine de Québec. L'Ordre a cosigné à ce sujet une lettre ouverte conjointe de plusieurs acteurs locaux pour réclamer que le document soit plus ambitieux.

Le Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal a donné lieu à plusieurs interventions : lettre collective, transmission et présentation d'un mémoire devant l'Office de consultation publique de Montréal. Tout en soulignant la belle vision, l'Ordre a questionné les moyens prévus pour la mise en œuvre. Le rapport de l'OCPM nous cite d'ailleurs abondamment.

Transport

Deux documents parus sur le thème du transport ont fait réagir l'Ordre, en plus du lien mentionné avec les OGAT. Un communiqué intitulé « Réaction de l'Ordre des urbanistes du Québec au rapport de CDPQ Infra : l'heure est à l'action ! » a été émis à la suite de la publication du rapport de la CDPQ sur la mobilité dans la région de Québec. Quelques mois plus tard, l'Ordre présentait son mémoire devant la Commission des transports de l'Assemblée nationale lors de l'étude du projet de loi n° 61 créant l'agence Mobilité Infra Québec qui doit chapeauter les projets majeurs de transport.

En décembre, la parole a été prise avec l'Alliance Transit, l'Institut de développement urbain (IDU) et la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) pour appeler à développer des services de transport collectif à la hauteur des besoins.

Exemplarité de l'État

Depuis de nombreuses années, l'Ordre plaide pour que l'État soit cohérent dans son action, notamment dans la localisation de ses équipements et services. En 2024-2025, l'Ordre est intervenu en soutenant la mobilisation en faveur d'une succursale de la Société des alcools du Québec au centre-ville d'Arvida, en plus de publier une lettre ouverte avec l'UMQ, la FQM et Vivre en Ville pour dénoncer le retrait de l'enseigne de certains noyaux urbains et villageois. Il est aussi partie prenante de la mobilisation plus générale des maires et mairesses, des chambres de commerce et des syndicats, notamment par le relais de la pétition sur le site de l'Assemblée nationale et la participation à la conférence de presse associée.

Dans le même ordre d'idées, la prise de position concernant la localisation du nouveau centre hospitalier de Gatineau a été réitérée lorsque le dossier a rebondi. Pour voir plus large, une lettre conjointe de l'OUQ et de Vivre en Ville a été envoyée à la Société québécoise des infrastructures concernant la grille d'évaluation de la localisation des bâtiments publics.

Il est à noter que la présidente de l'Ordre et la directrice générale sont inscrites comme lobbyistes à **Carrefour Lobby Québec**. Leur mandat se lit comme suit : « Faire adopter une politique de localisation des boutiques de la SAQ cohérente avec les objectifs de l'État en matière d'accessibilité, de renforcement du tissu urbain existant, de vitalité des centres-villes et de mobilité durable. Faire adopter une politique de localisation des équipements publics ».

Superpouvoir

Parmi les commissions parlementaires de l'année, celle sur le projet de loi n° 79, *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux* a permis de répéter aux députés l'importance de mettre à jour les planifications et d'appeler à la prudence dans l'utilisation de mesures exceptionnelles tout en reconnaissant la crise du logement. La présidente a justement été interrogée à plusieurs reprises par les médias sur le « superpouvoir », parfois sur des cas spécifiques, comme celui de la Ville de Sherbrooke. Dans l'ensemble, l'Ordre assure une veille et reste vigilant concernant les propositions qui dévalorisent la planification en urbanisme.

Réforme du système professionnel

Comme mentionné dans le Mot de la présidente et le compte-rendu de la participation au Conseil interprofessionnel du Québec (voir page 17 [➤](#)), ce fut une année occupée sur le plan des réflexions dédiées à la modernisation du système professionnel. En début d'exercice, plusieurs groupes de travail se réunissaient pour discuter de l'actualisation de la notion de protection du public, de l'évolution de la composition des conseils d'administration des ordres et des mécanismes de reddition de compte. Plus tard, ce furent des positions à définir collectivement sur la mutualisation de service, ainsi que l'allègement réglementaire et administratif.

Autres dossiers

- **Protection des terres agricoles :** un avis a été déposé auprès de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 86 *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*.
- **Protection de l'environnement :** l'Ordre a cosigné en février une lettre ouverte, à l'initiative du Centre québécois du droit de l'environnement, pour exprimer des inquiétudes quant au projet de loi n° 81 *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement*. Auparavant, avec 80 autres organisations, il avait déjà demandé la mise en place attendue depuis sept ans du registre public d'information environnementale.
- **Patrimoine :** l'Ordre a notamment cosigné la lettre ouverte portée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec au sujet de la requalification des bâtiments religieux. Il a aussi participé à une consultation du gouvernement fédéral sur la construction d'un édifice dans le Vieux-Montréal.
- **Réconciliation avec les Peuples autochtones :** l'Ordre est mobilisé pour faire avancer cet incontournable objectif et travaille sur son plan d'action découlant de la *Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones* adoptée à l'automne 2023. Outre les gestes dont parle la présidente (voir page 6 ➔), l'organisation essaie de conserver un tout temps une posture d'alliée, que ce soit lors des événements (allocutions, conférences) ou dans ses prises de position (mémoires, etc.).

Plusieurs autres sujets ont généré des prises de position sur la place publique au fil de l'actualité. En tout, les porte-paroles ont accordé une vingtaine d'entrevues en plus des autres interventions. Citons la crise de l'habitation et la nécessité d'accélérer la construction de logements, la protection des unités locatives, la forme que doit prendre la ville qui se densifie, les meilleures pratiques des CCU, l'équité territoriale, la réduction de la place de l'auto en ville, l'urbanisme face aux changements

climatiques, la valorisation immobilière et la requalification autour des infrastructures de transports en commun, la cohabitation des usages en région, les défis socio-économiques liés à l'arrivée de Donald Trump à la tête des États-Unis, etc.

Coalitions et groupe de travail

- Alliance ARIANE
- G15+
- Table des partenaires en patrimoine du ministère de la Culture et des Communications
- Comité consultatif de la PNAAT du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Chantier de travail en matière de consultation et d'approbation référendaire du MAMH
- Comité consultatif pour la production du guide Inclusion LGBTQ+ dans l'environnement bâti produit par le Conseil québécois LGBT
- Table sectorielle génie, aménagement, science du Conseil interprofessionnel du Québec

Infolettre

- L'infolettre *Plani-Sphère* a été envoyée 20 fois au cours de l'exercice. La dernière année est désormais archivée dans la section Publications et documentation du site Web.
- Le taux d'ouverture est de 69 %.



Faits saillants

(au 31 mars 2025)

1 530

urbanistes

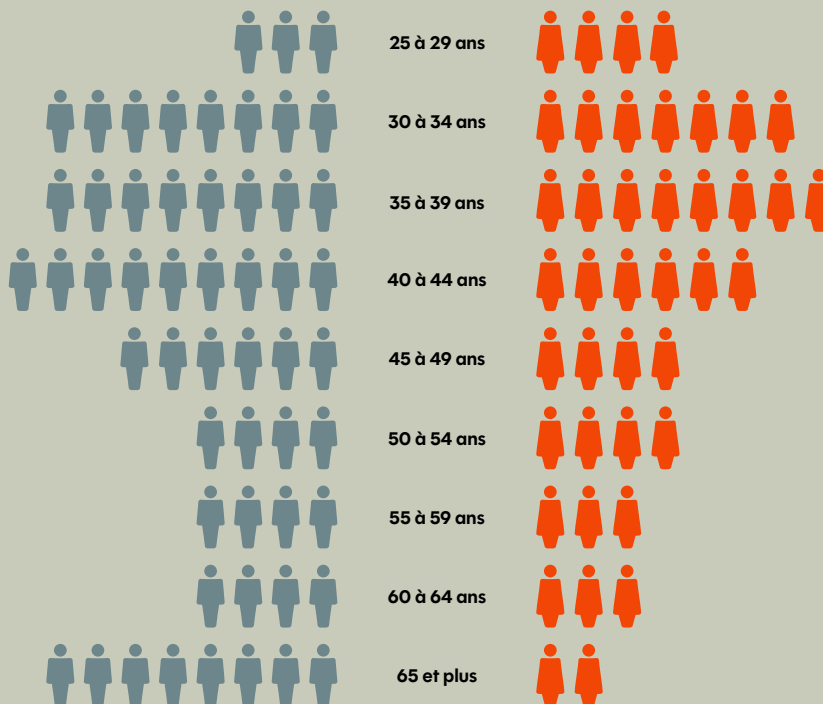


Nombre de
candidat·e·s au
titre (stage)



HOMMES **156**
FEMMES **179**
NON-BINAIRE **1**

Répartition des urbanistes selon le groupe d'âge



Répartition des urbanistes selon la région électorale

RÉGION EST
311

RÉGION CENTRE
437

RÉGION DE MONTRÉAL
505

RÉGION OUEST
249

HORS QUÉBEC
28

Tableau des membres et renseignements généraux

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024	1 497
+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2024-2025 (au total)	88
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	76
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	6
- de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	3
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	3
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	4
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession d'urbaniste hors du Québec (OPPI)	2
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	10
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	22
- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	43
- à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	43
= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2024-2025 (au total)	1 530
d'un permis dit régulier	1 530

L'Ordre est satisfait du nouvel encadrement offert par le Code des professions en matière d'exercice en organisation. Il n'entend pas, à l'heure actuelle, adopter un règlement pour préciser cet encadrement, tel que possible en vertu de l'article 94 p).

Urbanistes inscrits au Tableau au 31 mars 2025 selon le genre

Hommes	872	Femmes	658
dont 25 émérites		dont 11 émérites	

Radiations du Tableau des membres selon le motif

Motif	Nombre
Défaut de paiement de la cotisation	16
Défaut de formation continue obligatoire	6

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2025 selon la région administrative

Région Est	311
01 Bas-Saint-Laurent	20
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	26
03 Capitale-Nationale	193
04 Mauricie	23
09 Côte-Nord	5
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4
12 Chaudière-Appalaches	40
Région Centre	437
05 Estrie	80
13 Laval	71
16 Montérégie	260
17 Centre-du-Québec	26
Région de Montréal	505
06 Montréal	505
Région Ouest	249
07 Outaouais	47
08 Abitibi-Témiscamingue	6
10 Nord-du-Québec	3
14 Lanaudière	80
15 Laurentides	113
Hors Québec	28
	1530

Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2024-2025

Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Urbanistes réguliers	1309	637,96 \$
Urbanistes hors Québec	28	223,10 \$
Urbanistes sans emploi	11	159,60 \$
Urbanistes étudiant à temps plein	2	159,60 \$
Urbanistes en congé parental et maladie	26	159,60 \$
Urbanistes retraités	83	159,60 \$
Urbanistes retraités de 70 ans et plus	71	63,92 \$
Candidat·e·s au titre (stage)	336	382,70 \$

Répartition des urbanistes selon le groupe d'âge au 31 mars 2025

Groupe d'âge	Total	Hommes	Femmes
18-24	2	1	1
25-29	98	48	50
30-34	257	128	129
35-39	268	125	143
40-44	255	153	102
45-49	156	98	58
50-54	118	65	53
55-59	115	67	48
60-64	89	54	35
65-69	73	52	21
70+	99	81	18
	1530	872	658

Nombre de candidat-e-s au titre (stage)

Candidat-e-s au titre au 31 mars 2024	325	Hommes	Femmes	Non-binaire
		164	160	1
Dossiers archivés en cours d'exercice	-53			
Réinscriptions	16			
Inscriptions comme urbaniste (examen réussi)	-82			
Inscriptions nouveaux stages	130			
Total au 31 mars 2025	336	156	179	1

Assurance responsabilité professionnelle – Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	316	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	804	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	231	1M\$	2M\$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	17	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	162	1M\$	2M\$

Rapport d'activités du bureau du syndic

Mandat

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre, notamment concernant le Code de déontologie des urbanistes. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un-e urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un-e urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un-e urbaniste et son client. Il est aussi responsable des enquêtes à la suite de signalements pour usurpation du titre d'urbaniste.

Composition

Syndics (temps partiel)

- Michael Hiller
- Mikael St-Pierre

Syndic adjoint (temps partiel)

- Pierre Pauzé

Un syndic ad hoc
(temps partiel)

Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2024 traités et fermés en cours d'année

Année d'ouverture	Numéro de dossier	Date de fermeture du dossier	Justifications
2020	2020-2502-026	6/11/2024	Urbaniste capté à la caméra acceptant un pot-de-vin de la part d'un entrepreneur – plainte en discipline déposée par le syndic.
2023	2023-1207-009	22/10/2024	Manque de professionnalisme dans un rapport produit pour un client et déposé à la CPTAQ pour analyse et décision.
2023	2023-1111-013	4/10/2024	Plainte concernant le processus d'adoption d'un PPU et blâme à l'égard de deux urbanistes impliqués dans ce processus
2023	2023-2811-016	31/10/2024	Possible usurpation du titre d'urbaniste – impossible de trouver une adresse de communication.
2023	2023-1712-017	03/09/2024	Modifications réglementaires qui empêchent un projet domiciliaire de se réaliser.
2023	2023-1812-018	31/10/2024	Possible usurpation du titre d'urbaniste.

Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2024 toujours ouverts

Année d'ouverture	Numéro de dossier	Justifications
2023	2023-2011-014	Allégation de manquements professionnels à l'égard d'un-e urbaniste - litige légal entre la ville et le promoteur - en attente du jugement.
2021	2021-1210-021	Différend relatif à la facturation produite par l'urbaniste - dossier judiciairisé.

Demandes référées au bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025
 (hors demandes d'enquêtes formelles)

Demande d'information adressée au bureau du syndic en cours de l'exercice	1
Signalement reçus par le bureau du syndic en cours de l'exercice	12

Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)

	23
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant les membres d'autres ordres professionnels)	17
Demande d'enquête formulée par une personne morale ou un organisme	1
Demandes d'enquêtes formulées par un urbaniste	2
Demandes d'enquêtes formulées par le comité d'inspection professionnelle ou un de ses membres	2
Demande d'enquête formulée par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel	1
Enquête initiée par le bureau du Syndic à la suite d'une information	0

Enquêtes fermées au cours de l'exercice	29
Enquêtes fermées en moins de 90 jours	17
Enquêtes fermées entre 91-179 jours	6
Enquêtes fermées entre 180-365 jours	4
Enquêtes fermées en plus de 365 jours	2
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	2
Enquête où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte	23
Demandes d'enquête non-fondées	4
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	5
Enquête fermée pour les référer à un syndic <i>ad hoc</i>	0
Enquête fermée à la suite d'un processus de conciliation	0
Enquête où le professionnel s'est vu accordé une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le professionnel	8
Enquête fermée en raison d'un manque de preuves	1
Enquêtes autrement fermées : <ul style="list-style-type: none"> - Le membre a complété les heures de formation manquantes - Radiation du membre, défaut de se conformer aux exigences de formation de l'OUQ - Le requérant n'a jamais donné de suite aux demandes du syndic, le dossier a donc été fermé - Le requérant a décidé d'abandonner la plainte, ne souhaitant pas dévoiler le nom du membre visé - Le requérant n'a jamais donné de suite aux demandes du syndic <i>ad hoc</i>, le dossier a donc été fermé 	5

Nombre d'urbanistes concernés par des dossiers, toutes catégories confondues, entre 2013 et 2025

Année d'ouverture	Nombre de dossiers reçus	Nombre de membres concernés par les dossiers reçus
2015-2016	43	15
2016-2017	59*	6
2017-2018	31	12
2018-2019	34	10
2019-2020	28	12
2020-2021	35	8
2021-2022	32	14
2022-2023	20	12
2023-2024	23	12
2024-2025	23	11
Total	328	112

*Effet de la Commission Charbonneau

Formations obligatoires du syndic principal et du syndic adjoint relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Inconduites sexuelles	2	0
Éthique et déontologie	1	1

Comité consultatif en déontologie

Mandat

Ce comité, qui existe en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des membres de l'Ordre, a pour mandat d'offrir des consultations aux urbanistes (ou de répondre aux questions des urbanistes) qui en font la demande dans l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts, réel ou apparent et à les accompagner dans leurs réflexions éthiques et déontologiques.

Composition du comité

Présidence

- Poste vacant

Membres

- Laurence Boisvert-Bilodeau
- Jonathan Claveau
- Samuel Grenier
- Hadrien Paquette

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres et activités

Au cours de cet exercice, à la suite du renouvellement de l'ensemble du comité, celui-ci est en attente d'une formation et ne s'est pas réuni. Durant cette période de transition, l'accompagnement des urbanistes confrontés à des questionnements déontologiques a été offert par le syndic.



Comité de révision des décisions du syndic

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Les responsabilités du comité sont prévues aux articles 123.3 à 123.5 du Code des professions.

Composition du comité

Présidence

- Denis Chabot

Membres

- Sébastien Carrière
- Daniel Pinard, nommé à partir d'une liste de l'Office des professions du Québec

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres et activités

Au cours de l'exercice, le comité a été saisi d'une demande d'avis dans le délai prescrit, relatif au dossier 2023-2712-017. Il s'est réuni à une reprise, en plus d'échanges par courriels, pour traiter le dossier. Le comité a confirmé la décision du syndic qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Inconduites sexuelles	3	0
Éthique et déontologie	2	1

Conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un-e urbaniste ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou aux règlements adoptés en vertu de ce code, dont le Code de déontologie des membres de l'Ordre. Il se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Les responsabilités du conseil de discipline, un tribunal indépendant de l'Ordre, sont prévues aux articles 116 à 161.1 du Code des professions. Les règles de conduite et les devoirs des membres du conseil de discipline sont énoncés dans le Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels.

Audiences

Au cours du dernier exercice, le conseil de discipline a siégé cinq jours.

Membres

Président-e-s

- M^e Daniel Y. Lord, président en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline
- M^e Manon Lavoie, présidente en chef adjointe
- M^e Claudine Barabé
- M^e Julie Charbonneau
- M^e Maurice Cloutier
- M^e Hélène Desgranges
- M^e Isabelle Dubuc
- M^e Myriam Giroux-Del Zotto
- M^e Lyne Lavergne
- M^e Georges Ledoux
- M^e Jean-Guy Légaré
- M^e Isabelle Martel
- M^e Lydia Milazzo
- M^e Michel P. Synnott

Membres désignés par le conseil d'administration de l'Ordre

- Karine Ayotte, urbaniste
- Roberto Caron, urbaniste
- Éric Guillemette, urbaniste

- Simon Guillemette, urbaniste
- Dominic Scully, urbaniste

Greffe de discipline

- M^e Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire du conseil de discipline

Activités

- Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, le conseil de discipline a été saisi de deux plaintes disciplinaires dont une plainte portée par le syndicat et une autre plainte portée par un plaignant privé.
- Une plainte était pendante au 31 mars de l'exercice précédent.
- Au 31 mars de l'exercice, deux plaintes sont fermées et une plainte est pendante.
- La secrétaire du conseil de discipline a reçu une plainte privée au cours de l'exercice, laquelle reproche à l'urbaniste d'avoir contrevenu aux articles 4, 5 et 7 du Code de déontologie des membres de l'Ordre.
- Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.
- Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Formations obligatoires des urbanistes du conseil de discipline relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Inconduites sexuelles	0	5
Éthique et déontologie	0	5

Conseil d'arbitrage des comptes d'honoraires

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes d'honoraires a pour mandat de statuer sur tout différend entre un-e client-e et un-e urbaniste concernant le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels rendus, après tentative de conciliation menée par le syndic. Il agit en vertu de l'article 88 du Code des professions et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des urbanistes.

Rencontres et activités

Ce comité a été inactif au cours de l'exercice 2024-2025. Il pourrait être reformé au besoin.





Comité de la formation des urbanistes

Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes. Il agit en vertu du Règlement sur le comité de formation des urbanistes.

Composition du comité

Présidence

- Jean-François Vachon

Membres

- Julie Bergeron
- Mario Carrier (nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
- Marie-Claude Riopel (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)
- Michel Rochefort (nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)

Observateurs et observatrice

- Gérard Beaudet (Université de Montréal)
- Pierre Gauthier (Université Concordia)
- Nik Luca (Université McGill)

Personne-ressource de la permanence

- Sophie Blanchet-Vaugeois

Rencontres et activités

- Le comité de la formation des urbanistes a tenu deux rencontres durant l'exercice.
- Il a été question de la révision du Règlement sur les normes d'équivalence, de l'analyse de la concordance du programme de baccalauréat de Concordia avec ce même règlement et des pourparlers en vue d'une reconnaissance réciproque des diplômes avec le Professional Standards Board (mandataire de l'Institut canadien des urbanistes.)

Comité des admissions

Mandat

Ce comité a pour mandat d'analyser les dossiers de stage, de préparer et de corriger l'examen d'admission, ainsi que d'évaluer les demandes d'équivalences en vue d'exercer la profession d'urbaniste. Il agit en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation. Il conseille et éclaire également le conseil d'administration (CA) sur toute question se rapportant à l'admission.

Composition du comité

Présidence

- Milie-Jade Dion

Membres

- Sergio Avellan
- Carl Beauchemin
- Émilie-Jade Bigelow
- Caroline Houde
- Vincent Racine
- Sophie Sayad

Personne-ressource de la permanence

- André Demers

Rencontres et activités

- Le comité est divisé en deux sous-comités, soit les stages et les équivalences.
- En 2024-2025, les membres du comité ont tenu cinq rencontres afin de préparer l'examen d'admission de novembre. Une sixième rencontre a eu lieu pour établir un bilan de l'examen. La correction a été faite en présence par les membres du comité et les urbanistes de la permanence.
- Les rencontres avec le sous-comité des stages se font mensuellement. Environ 85 procès-verbaux sont examinés à chaque rencontre. Le sous-comité a également approuvé 130 demandes d'admission au stage.
- Le sous-comité des équivalences se réunit mensuellement par visioconférence pour étudier les demandes d'équivalences reçues. Une

recommandation est ensuite soumise CA pour chaque dossier étudié. Au cours de l'exercice, 28 dossiers ont été étudiés et soumis au CA.

Examen d'admission 2024-2025	
Nombre de candidats convoqués à l'examen	222
Nombre de candidats inscrits à l'examen	102
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	78
- Avec diplôme reconnu	72
- Avec équivalence	6
Nombre de candidats inscrits au Tableau des membres (ceux qui ont réussi l'examen ont été inscrits entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2024)	74

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Égalité entre les femmes et les hommes	2	6
Gestion de la diversité ethnoculturelle	1	7
Évaluation des compétences	6	2

Nombre de personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Au Canada, hors Québec	Hors Canada
Demande pendante au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	1
Demandes reçues au cours de l'exercice	10	1	16
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	4	1	5
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	5	0	11
Demandes refusées au cours de l'exercice	1	0	1

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Au Canada, hors Québec	Hors Canada
Un ou des cours	5	0	11

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.



Comité de révision des équivalences

Mandat

Ce comité a pour fonction de réviser la décision du conseil d'administration de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître que partiellement l'équivalence de diplôme ou de formation à la suite d'une recommandation du comité des admissions. Il agit en vertu de l'article 93, alinéa c.1 du Code des professions et de l'article 13 du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre.

Composition du comité

Présidence

- Mathieu Bélanger

Membres

- Nadia Moubarik, nommée à partir d'une liste de l'Office des professions du Québec
- Richard Shearmur

Personne-ressource de la permanence

- Sophie Blanchet-Vaigeois

Rencontres et activités

Il y a eu un dossier et deux rencontres au cours de l'exercice 2024-2025.

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Égalité entre les femmes et les hommes	2	2
Gestion de la diversité ethnoculturelle	1	3
Évaluation des compétences	2	2

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

Ce comité surveille l'exercice de la profession en vertu des articles 109 et suivants du Code des professions et du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre. Il veille au bon déroulement du processus d'inspection et fait des recommandations au conseil d'administration sur les améliorations à y apporter.

Ce processus a une vocation éducative et préventive, son objectif étant avant tout d'inciter les urbanistes à améliorer constamment leur pratique.

Composition du comité

Présidence

- Maude Gascon

Membres

- Laurie Laperrière
- Anne-Marie Parent

Personne-ressource de la permanence

- Poste vacant

Rencontres

Le comité s'est rencontré à 14 reprises, dont certaines réunions avec les inspecteurs et la directrice générale. La dernière rencontre de l'exercice a permis de clôturer et de faire un bilan de l'inspection 2024-2025 et des défis rencontrés.

Activités

- Le programme de surveillance générale (PSG) 2024-2025 prenait le relais du projet pilote tenu en 2024 à la suite de la réforme du processus d'inspection qui vise à améliorer la protection du public et à mieux accompagner les urbanistes. Pour la première fois, il prévoyait 100 inspections, dont 40 concernant des urbanistes choisis selon un facteur de risque et 60 de manière aléatoire.
- Le conseiller à la qualité de la pratique qui coordonnait le service, en plus d'effectuer quelques inspections, est parti à la retraite et le recrutement a été plus long et compliqué que prévu. En outre, un des deux inspecteurs à temps partiel a démissionné. Les recrutements allaient bon train en fin d'exercice, mais du retard a été pris.
- Seules 39 inspections ont pu avoir lieu en 2024-2025. Le comité confirme toutefois les constats émis précédemment : le nouveau processus permet d'humaniser l'inspection et de mieux comprendre la réalité des urbanistes inspectés, en plus de détecter les lacunes éventuelles. Des bonifications aux documents et aux recommandations finales ont été proposées pour l'exercice suivant et la réflexion sur les profils à risque a été approfondie.
- À la demande du comité, deux urbanistes inspectés seront soumis à une nouvelle inspection dans deux ans.
- Les 61 inspections qui n'ont pu avoir lieu en 2024-2025 sont reportées en 2025-2026.
- Les résultats du sondage effectué auprès des personnes inspectées à la suite de l'entrevue avec l'inspecteur sont positifs.

Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2024-2025

Vérifications	Nombre
Membres visités (inspection en milieu de travail)	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	39
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	39
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	39
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle mais n'ayant pas été analysés à ce jour	0
Membres ayant présenté un dossier incomplet	0
Membres ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents	0
Membres dont le dossier a été transmis au syndic	0
Membres dont la démarche d'inspection professionnelle est reportée à une année ultérieure pour un motif raisonnable (congé de maternité, congé de maladie ou autre motif)	0

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Membres ayant fait l'objet d'un suivi de la part du syndic	0
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès :	0
- un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
- un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Comité congrès

Mandat

Ce comité a pour mandat de soutenir la permanence dans l'organisation du congrès annuel de l'Ordre, notamment en participant à l'élaboration de la programmation et à la sélection des conférenciers et des conférencières, ainsi qu'à la promotion de l'événement.

Composition du comité

Présidence

- Personne n'occupait la présidence durant l'exercice 2024-2025.

Membres

- Maude Boucher
- Yannick Bourque
- Maggy Desgagnés
- Raphaël Désilets
- Dominique Gagnon
- Simon L'Allier
- Frédérique Lavoie
- Martin Robichaud

Personnes-ressources de la permanence

- Sophie Blanchet-Vaugeois
- Caroline Gosselin

Rencontres

Le comité s'est rencontré cinq fois durant l'exercice.

Activités

- Le congrès de l'Ordre, en mode hybride, s'est déroulé en présentiel du 16 au 18 octobre 2024 à l'Hôtel Hilton à Québec. L'événement, qui affichait complet, a rassemblé sur place plus de 400 urbanistes et professionnel-le-s de l'aménagement du territoire sous la thématique « L'urbanisme, une discipline capitale ». Une participation en ligne était aussi possible.
- Trois ateliers mobiles ont eu lieu afin de permettre aux congressistes de découvrir différents projets urbanistiques de Québec et de la Nation wendat.
- Le congrès 2024 a permis aux personnes participantes de cumuler un maximum de 13 h de formation continue formelle.

Nombre de conférences	Nombre de conférenciers et animateurs	Nombre de participants, incluant les conférenciers		Nombre de partenaires financiers
12	63	420 personnes en présentiel	94 personnes en virtuel	18

Comité de la formation continue

Mandat

Ce comité a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration concernant les obligations de formation des professionnel-le-s, qui découlent du Règlement sur la formation continue obligatoire des urbanistes. Il intervient notamment en appui à la permanence qui met en œuvre un programme de formation visant le maintien, la mise à jour et le développement des connaissances des urbanistes dans une perspective de protection du public.

Composition du comité

Présidence

- Maude Christophe

Membres

- Sylvain Demers
- Agathe Gentili
- Olimpia Pantelimon
- Daniel Sivret

Personne-ressource de la permanence

- Sophie Blanchet-Vaigeois

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à cinq occasions durant l'exercice 2024-2025.

Activités

- Fin du deuxième cycle de trois ans de formation continue obligatoire
- Développement d'une formation en éthique pour les urbanistes en pratique
- Tenue de sept nouvelles formations :
 - Données canadiennes sur le logement présentées aux urbanistes par Statistique Canada et l'Institut canadien des urbanistes (ICU)
 - La prise en charge du sonore en contexte ferroviaire : ce qu'il faut savoir pour bien s'orienter parmi les guides de bonnes pratiques
 - Pour une ville verte, juste et résiliente : plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050 de la Ville de Montréal
 - La nouvelle Loi concernant l'expropriation (projet de loi 22) : quelles sont les nouvelles règles du jeu ?
 - Début de la série sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) (trois formations)
- Préparation de quatre nouvelles formations pour le printemps 2025 (d'autres à venir) :
 - Fin de la série sur les OGAT (deux formations)
 - Méthode d'estimation de la demande résidentielle
 - Planification territoriale à Whitehorse, Yukon : enjeux d'urbanisme en milieu nordique et éloigné

Formations offertes par l'Ordre en 2024-2025

Sessions	Personnes participantes	Urbanistes	Candidat-e-s à la profession	Non-membres	Durée	Lieu
Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)						
2	60	11	46	3	14h	Virtuel
Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes (RPDU) 101						
3	55	4	51	0	21h	Virtuel
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101						
4	94	7	74	13	42h	Virtuel
Loi sur la qualité de l'environnement et lois connexes (LQE)						
2	40	6	33	1	14h	Virtuel
Consultation publique et participation citoyenne : vers une nouvelle dynamique des projets urbains						
2	29	22	4	3	14h	Virtuel
Loi sur le patrimoine culturel						
1	24	8	15	1	6h	Virtuel
Données canadiennes sur le logement présentées aux urbanistes par Statistique Canada et l'Institut canadien des urbanistes (ICU)						
1	147	115	15	17	1h30	Virtuel
La prise en charge du sonore en contexte ferroviaire : ce qu'il faut savoir pour bien s'orienter parmi les guides de bonnes pratiques						
1	79	63	8	8	1h15	Virtuel
Prendre en compte la connectivité écologique dans l'aménagement du territoire						
1	34	26	2	6	2h	Virtuel
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : approche pratique et revue de la jurisprudence						
1	40	29	9	2	7h	Virtuel
Pour une ville verte, juste et résiliente : plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050 de la Ville de Montréal						
1	94	78	11	5	1h	Virtuel
La nouvelle Loi concernant l'expropriation (projet de loi 22) : quelles sont les nouvelles règles du jeu ?						
1	47	45	1	1	1h30	Virtuel
Série sur les OGAT : Les principales nouveautés par rapport aux précédentes OGAT						
1	345	235	50	66	1h15	Virtuel
Série sur les OGAT : Patrimoine et qualité des milieux de vie						
1	350	225	43	82	1h	Virtuel
Série sur les OGAT : Adaptation aux changements climatiques et conservation des écosystèmes						
1	241	172	26	43	1h	Virtuel
TOTAL						
23	1679	1046	388	251	128h30	Virtuel

Comité du dossier de la revue *Urbanité*



Mandat

Ce comité a pour mandat de produire le contenu du dossier thématique de la revue *Urbanité*, afin de sensibiliser, d'informer et d'outiller les professionnel·le·s de l'aménagement et les élu·e·s québécois·e·s sur les meilleures pratiques en urbanisme et les sujets émergents dans le domaine. Il met à profit sa connaissance du milieu pour identifier les expériences pertinentes et les personnes-ressources dont le point de vue est bénéfique pour l'avancement de la profession et la protection du public. À la demande de la permanence, il participe également au contenu d'autres rubriques ou émet des avis.



Composition du comité

Présidence

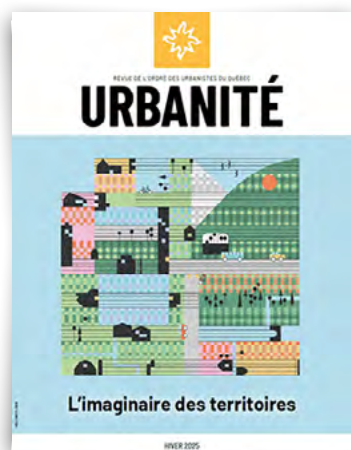
- Alex Morier

Membres

- Fannie Allard-Richard
- Sylvie Barriault
- Marion Demare
- Joëlle Gendron
- Paul Racette Dorion

Personne-ressource de la permanence

- Clotilde Marzio



Rencontres

Le comité s'est rencontré neuf fois au cours de l'exercice 2024-2025.

Activités

- Le comité s'est réuni pour la production des trois numéros suivants de la revue: « La ruralité réinventée » (printemps-été 2024), « La gestion de projet territorial, où en sommes-nous maintenant ? » (automne 2024) et « L'imaginaire des territoires » (hiver 2025).
- Des échanges électroniques ont permis le partage de commentaires et de suggestions sur ces numéros. Parallèlement, les membres du comité ont tenu quelques séances de travail.



Comité Reconnaissance

Mandat

Ce comité a pour mandat de gérer les processus relatifs à différents prix et distinctions décernés par l'Ordre et de formuler des recommandations à cet égard. Il gère également la démarche de validation des projets à inclure au *Répertoire des bonnes pratiques en urbanisme durable*.

Composition du comité

Présidence

- Marie-Claude Aubin

Membres

- Marc-André Grimpe
- Kenny Harrouche
- Nathalie Martin
- Jean Paré

Personne-ressource de la permanence

- Shony Da Costa

Rencontres

Le comité s'est réuni six fois de façon virtuelle.

Activités

- Titre d'urbaniste émérite : après un appel de candidatures, le comité a reçu plusieurs dossiers intéressants. Le comité a recommandé au conseil d'administration les candidatures de Anne-Marie Parent, Pierre St-Cyr et M^e Jean-Pierre St-Amour. Ils ont été honorés le 27 février 2025, à l'occasion de la cérémonie de remise des permis aux nouveaux et nouvelles urbanistes.
- Prix Jean-Paul-L'Allier : le prix à été remis à Sylvain Gaudreault le 17 octobre 2024 à l'occasion du congrès de l'Ordre.
- Prix Blanche-Lemco-van Ginkel : le prix à été remis à M^e Marc-André LeChasseur le 17 octobre 2024 à l'occasion du congrès de l'Ordre.

Honneurs remis

Titre d'urbaniste émérite

Sur la recommandation du comité Reconnaissance, le conseil d'administration a accordé le titre d'urbaniste émérite à **Anne-Marie Parent, Pierre St-Cyr** et **M^e Jean-Pierre St-Amour** en reconnaissance de leur travail, de leur apport à la profession et au rayonnement de l'urbanisme.



▲ Nathalie Prud'homme, présidente de l'Ordre, et Anne-Marie Parent, urbaniste émérite



▲ Nathalie Prud'homme, présidente de l'Ordre, et Pierre St-Cyr, urbaniste émérite



▲ M^e Jean-Pierre St-Amour, urbaniste émérite

Prix Jean-Paul-L'Allier



▲ Gilles Duceppe pour Sylvain Gaudreault et Nathalie Prud'homme, présidente de l'Ordre

Prix Blanche-Lemco-van Ginkel



▲ Sylvain Gariépy, président sortant, Clément Demers, urbaniste émérite, proposeurs de la candidature, M^e Marc-André LeChasseur et Nathalie Prud'homme, présidente de l'Ordre



Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec 2024, décerné par le CIQ sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres s'étant distingué par son apport à sa profession et à son ordre, a été décerné à **Sylvain Gariépy**, président sortant de l'Ordre, le 17 octobre 2024.

◀ Sylvain Gariépy, récipiendaire, et Nathalie Prud'homme, présidente de l'Ordre

Mérite étudiant en urbanisme

Par les prix du Mérite étudiant, l'Ordre vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes en urbanisme reconnus. Un jury est formé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre, membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant. Le prix est décerné à l'étudiant ou à l'étudiante d'un programme reconnu qui s'est distingué-e parmi ses pairs pour :

- ✓ Sa note cumulative en fin de programme;
- ✓ La qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.);
- ✓ L'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- ✓ Sa contribution générale au programme en urbanisme.

Les lauréats et lauréates 2024 sont :

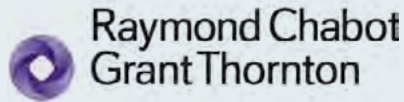
- **Lorry Bisson**, Baccalauréat en urbanisme, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal
- **Claudia André**, Baccalauréat en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **William Cubric**, Maîtrise en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Émilie Béland**, Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, Université Laval
- **Paul Redelmeier**, Master of Urban Planning Program, School of Urban Planning, Université McGill

États financiers au 31 mars 2025

- ▶ 49 Rapport de l'auditeur indépendant
- ▶ 52 États financiers
- ▶ 52 Résultats
- ▶ 53 Évolution de l'actif net
- ▶ 54 Flux de trésorerie
- ▶ 55 Situation financière
- ▶ 56 Notes complémentaires

- ▶ 62 Annexe





Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans l'annexe ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées

aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Brossard
Le 13 juin 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116823

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	821 337	754 955
Cotisations des stagiaires	123 424	127 813
Formation continue	344 160	287 828
Vente de biens et de services	235 212	178 881
Aide gouvernementale (note 3)	17 430	8 036
Intérêts	24 309	39 058
Adhésions	6 950	16 250
	<u>1 572 822</u>	<u>1 412 821</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	711 036	687 958
Transport et communications	65 503	57 726
Services professionnels	297 749	283 662
Fournitures, impression et location de salles	199 852	154 632
Charges locatives et frais y afférents (note 9)	132 630	121 935
Frais de représentation et de promotion	13 052	47 087
Cotisations et contributions à des organismes	18 890	14 582
Créances douteuses		3 665
Frais financiers	29 276	36 265
Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	58 380	58 124
	<u>1 526 368</u>	<u>1 465 636</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>46 454</u>	<u>(52 815)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 3 et 9 fournissent d'autres informations sur les résultats.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

				2025	2024
	Investi en immobilisations	Affecté aux projets spéciaux (note 10)	Non grevé d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	170 467	80 000	615 505	865 972	918 787
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(52 029)		98 483	46 454	(52 815)
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 309		(1 309)		
Autres affectations d'origine interne (note 10)		10 000	(10 000)		
Solde à la fin	119 747	90 000	702 679	912 426	865 972

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	46 454	(52 815)
Éléments hors caisse		
Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	58 380	58 124
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9)	(6 351)	(6 351)
Loyer à payer	(3 550)	(1 453)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>102 263</u>	<u>58 197</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>197 196</u>	<u>55 702</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(310 000)	(1 035 000)
Encaissements de dépôts à terme	510 000	
Immobilisations corporelles	(1 309)	(28 428)
Actif incorporel		<u>(8 143)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>198 691</u>	<u>(1 071 571)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	395 887	(1 015 869)
Encaisse au début	<u>599 177</u>	<u>1 615 046</u>
Encaisse à la fin	<u><u>995 064</u></u>	<u><u>599 177</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2025


	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	995 064	599 177
Dépôts à terme, 3,8 % à 4,75 % (4,85 % au 31 mars 2024) échéant de septembre 2025 à mars 2026	835 000	1 035 000
Comptes clients et autres créances (note 5)	56 780	107 446
Frais payés d'avance	42 363	8 443
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026	11 351	
	1 940 558	1 750 066
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	34 610	51 683
Actif incorporel (note 7)	91 488	131 486
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026		11 351
	2 066 656	1 944 586
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	222 119	218 423
Cotisations perçues par anticipation	871 813	802 334
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	50 397	38 055
	1 144 329	1 058 812
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9)	6 351	12 702
Loyer à payer	3 550	7 100
	1 154 230	1 078 614
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	119 747	170 467
Affecté aux projets spéciaux (note 10)	90 000	80 000
Non grevé d'affectations	702 679	615 505
	912 426	865 972
	2 066 656	1 944 586

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Présidente

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

L'Ordre, constitué en vertu de l'article 24 du *Code des professions* (RLRQ, C-26), a comme objectifs principaux d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Ordre des urbanistes du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au passif de l'état de la situation financière.

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'Ordre a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés aux résultats en fonction du temps écoulé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Vente de biens et de services, formation continue et adhésions

Les produits provenant des adhésions ainsi que ceux provenant de la vente de biens et de services et de la formation continue, soit les produits des opérations, sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail de
	10 ans
Logiciel	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Contribution de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec	<u>15 115</u>	<u>14 092</u>
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9)	<u>6 351</u>	<u>6 351</u>
Aide gouvernementale		
Gouvernement provincial – ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	13 605	
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 825	
Emploi et Développement social Canada		8 036
	<u>17 430</u>	<u>8 036</u>

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	50 666	(56 121)
Frais payés d'avance	(33 920)	(1 258)
Dépôt de garantie		(60)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	3 696	53 729
Cotisations perçues par anticipation	69 479	63 959
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	12 342	(2 052)
	<u>102 263</u>	<u>58 197</u>

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes clients	56 780	78 398
Dépôt à des fournisseurs		29 048
	<u>56 780</u>	<u>107 446</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	124 038	117 286	6 752	14 018
Mobilier et équipement	25 787	5 157	20 630	23 208
Améliorations locatives	73 017	65 789	7 228	14 457
	<u>222 842</u>	<u>188 232</u>	<u>34 610</u>	<u>51 683</u>

L'amortissement est de 18 382 \$ pour l'exercice (18 126 \$ en 2024).

7 - ACTIF INCORPOREL

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Logiciel	91 488	131 486

L'amortissement est de 39 998 \$ pour l'exercice (39 998 \$ en 2024).

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	29 628	34 518
Salaires à payer	76 668	73 240
Taxes à la consommation à payer	115 823	110 665
	222 119	218 423

Les sommes à remettre à l'État totalisent 126 053 \$ au 31 mars 2025 (115 305 \$ au 31 mars 2024).

9 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 \$ au 31 mars 2017 à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2025, un montant de 6 351 \$ (6 351 \$ au 31 mars 2024) a été porté en réduction du solde à titre d'amortissement. Le solde non amorti est donc de 6 351 \$ au 31 mars 2025 (12 702 \$ au 31 mars 2024). Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée initiale du contrat de location-exploitation, soit 10 ans.

10 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

	2025			2024
	Solde au début	Fonds utilisés en 2025	Virements	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Actualisation réglementaire	20 000			20 000
Référentiel de compétences	50 000			50 000
Contrôle de la pratique	10 000		10 000	20 000
	80 000	-	10 000	90 000
				2024
	Solde au début	Fonds utilisés en 2024	Virements	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Déménagement, aménagement et bail antérieur	305 000	(83 855)	(221 145)	-
Actualisation réglementaire	20 000	(18 500)	18 500	20 000
Référentiel de compétences	50 000		-	50 000
Contrôle de la pratique	20 000	(60 630)	50 630	10 000
	395 000	(162 985)	(152 015)	80 000

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en juin 2033, à verser une somme de 751 705 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 178 141 \$ en 2026, à 97 192 \$ de 2027 à 2029 et à 98 866 \$ en 2030.

13 - AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS

La rémunération de la direction générale a été de 126 851 \$ pour l'exercice (113 489 \$ en 2024) et celle des administrateurs, de 23 300 \$ (aucune en 2024).

Ordre des urbanistes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ANNEXE A		
RÉPARTITION DES CHARGES SELON LE RÈGLEMENT SUR LES RAPPORTS ANNUELS D'UN ORDRE PROFESSIONNEL		
Charges à répartir		
Salaires	671 676	677 038
Formation	16 060	10 920
Fournitures	195 833	153 907
Transport	40 619	32 264
Honoraires	270 499	262 118
Assurances	7 802	6 979
Frais de représentation	11 657	43 909
Cotisation	3 526	200
Charges locatives – bureau	132 562	119 739
Taxes d'affaires	68	261
Entretien du bureau		1 936
Entretien d'équipement	168	70
Informatique et communications	24 883	25 461
Système de gestion des membres	19 448	14 564
Divers	5 247	3 834
Rémunération du CA	23 300	
Cotisation Conseil interprofessionnel du Québec	15 115	14 092
Contribution ICU	249	290
Frais bancaires et intérêts	29 276	36 265
Amortissement	58 380	58 124
Créances douteuses		3 665
	<u>1 526 368</u>	<u>1 465 636</u>
Répartition des frais généraux par activité		
Activités et services aux membres	102 046	79 129
Admission	111 736	65 347
Inspection professionnelle	316 899	247 812
Normes et soutien à la profession	82 019	55 163
Syndic et déontologie	296 859	266 860
Gouvernance	116 765	97 070
Communications et rôle sociétal	271 320	273 635
Partenariats et associations étudiantes	10 934	700
Formation continue et colloques	217 790	379 920
	<u>1 526 368</u>	<u>1 465 636</u>

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les salaires et les charges non spécifiques sont attribués aux activités en fonction d'une clé de répartition basée sur le temps de travail consacré à ces dernières par le personnel de l'Ordre. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, toutes les charges ont été attribuées aux activités, incluant les charges de gestion administrative.



Crédits photos

Couverture

Fabien Jolicœur - Unsplash (grande roue)

Frede Langlois - Unsplash (pont en bois)

Page 4

santinovchphoto.com - Adobe Stock

Pages 5 et 8

Joanna Gray Photography

Page 13

Pernelle Voyage - Adobe Stock

Page 21

Stéphane Vallières - Pexels

Page 31

Roxanne Desgagnés - Unsplash

Page 34

Clément Proulx - Unsplash

Page 35

DM Kraft - Unsplash

Page 37

Stéphane Vallières - Pexels

Page 45

Haut Risque - Unsplash

Page 48

Shawn.ccf - Adobe Stock

Page 63

Michel - Adobe Stock (ponts-couverts)

Gabrielle Maurer - Unsplash (campagne)

Page 64

Rio Simmenthal - Pexels (autobus)

Deep Nature Relaxation - Pexels (pont)





Ordre des
Urbanistes du
Québec



420, rue McGill, bureau 402,
Montréal (Québec) H2Y 2G1
ouq.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationale du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 2564-1751